

COMMUNE DE FARGES

Procès-verbal n°13 du Conseil Municipal Séance du 23 octobre 2014 à 20h00

Présents : GRAZIOTTI Monique – CAILLET Catherine - PLISSONNIER Noël – DAVIT Catherine - MARTIN Arnaud - GALLETTI Yveline -AMADIEU Dimitri - ARMAND Simone – BESTMANN Patrick - EVRARD Corinne – LOVENJAK-LEBEUF Sonia – REY Michel - WAPOU Joseph

Excusé : FILPA Laurent (pouvoir à BESTMANN Patrick)

Absent : ORIA Gaël

1. **Conseil municipal :**

- **Désignation du secrétaire de séance :** Madame EVRARD Corinne
- Approbation du Procès-verbal de la séance du 23/09/2014 : Le Maire précise qu'il ne s'agit pas de la création d'une commission consultative des services locaux. Mais d'une commission de délégation de service public.
Approuvé à l'unanimité

2. **Communauté de Communes du Pays de Gex :**

- Les délégués retracent l'essentiel des réunions tenues les semaines précédentes. Les comptes rendus de ces réunions sont consultables auprès du Secrétariat.

3. **Urbanisme (pour information) :** ont été délivrées les demandes d'urbanisme :

DP : Steffen JUNKER - Anne-Valérie NAEGELY - Gennaro DE SIMONE - Muriel BAIKIE
PC : Aucun

4. **Délibérations :**

- **Café de la Poste - Constitution d'une commission de délégation de service public :**
Les suppléants nommés en complément de la Commission de délégation de service public sont : Simone ARMAND, Catherine DAVIT, Corinne EVRAD et Sonia LOVENJAK-LEBEUF.
- **Indemnités de conseil allouées aux receveurs du Trésor Public de Gex année 2014:** Le maire explique au Conseil Municipal qu'il est d'usage, en France, d'attribuer des indemnités au receveur municipal. Cette démarche est obligatoire mais ne peut s'appliquer qu'après approbation de l'exécutif. Le montant de l'indemnité est calculé selon un barème officiel, et se réfère au montant du budget annuel. Monsieur LEGAY qui a remplacé Monsieur MIENS quitte son poste de Gex le 31 octobre 2014 et il est proposé d'accepter son indemnité de l'année 2014 ainsi que celle de son remplaçant Monsieur PRIORE du 01.11.14 au 31.12.14.

Voix pour : 8

Abstentions 5 : Patrick BESTMANN, Laurent FILPA, Catherine CAILLET, Simone ARMAND et Catherine DAVID

Voix contre 1 : Yveline GALETTI

- **Vente de bois 2015 :** L'Office National des Forêts a proposé la liste des parcelles de martelage pour 2015. Les parcelles N° 19, 20, 46 et 47 d'une grandeur de 781m³ devraient rapporter une somme approximative de 30 000 €
Accepté à l'unanimité
- **Décision Modificative N°2 au Budget Communal :** Une nouvelle recette de 4 500.€ est inscrite à la section de fonctionnement et à l'article 611 en dépenses. Pour la section investissement, un virement de crédit de 70 000€ pour une nouvelle opération : Café de la Poste, en diminution de l'opération Bâtiment de la Mairie.
Accepté à l'unanimité

- **Entrepôt à sel de la Commune de Péron** : Il est expliqué au Conseil Municipal que la Commune de Péron a reçu de la société Yxime, qui représente Réseau Ferré de France, une demande d'achat ou de location de la parcelle N2337p. C'est sur cette parcelle qu'est stocké le sel des Communes de Péron et de Farges. La Commune de Péron a choisi la formule de location, et demande 1/3 du coût à Farges. Cette somme représente 300 € HT annuel.

Accepté à l'unanimité

5. DIVERS

- **Loi de finances 2015** : Un texte de l'Association des Maires de France relève que la loi des finances de 2015, confirme la participation de l'Etat aux collectivités pour l'application des rythmes scolaires 2014/2015. Elle propose un remboursement de 50€ par élève, avec un surplus de 40€ pour les communes les plus défavorisées. Par contre, pour l'année scolaire 2015/2016, seulement la deuxième participation serait retenue. Farges ne devrait rien recevoir pour l'année 2015/2016.
- **Visite du SDIS de Collonges** : Le SDIS de Collonges a demandé si le Conseil Municipal souhaiterait faire une visite de leurs locaux. Le conseil accepte, un rendez-vous sera pris. Une visite au Conseil Général en février 2015 sera également programmée.
- **Mairie de Sauvergnny** : Par courrier, Madame KRILL demande à la commune s'il serait possible de participer à l'accueil de réfugiés Kurdes à Farges, comme l'a fait la commune de Sauvergnny. Réponse négative.
- **Dotations territoriale 2015 du Conseil Général** : Il est expliqué que pour obtenir des subventions du Conseil Général, les dossiers des projets doivent être déposés avant le 15 juillet de l'année précédant les travaux. En 2014, trois demandes ont été faites : Aménagement sécurité devant l'école, Aménagement du bâtiment de la Mairie, avec accès aux handicapés aux normes et sécurité dans l'ensemble du village. Seul le troisième projet a été retenu par le Conseil Général, à hauteur de 15% du montant HT. Ce projet sera donc inscrit au Budget communal 2015. Un dossier va être préparé en détail, avec en préliminaire une visite des lieux fin novembre.
- **Réserve naturelle** : Le conservateur de la réserve naturelle, accompagné de Madame la vice-présidente à l'environnement de la Communauté de Communes du Pays de Gex se propose de rencontrer le Conseil Municipal pour présenter leur feuille de route. Ils seront reçus lors du prochain Conseil en novembre.
- **EPF de l'Ain** : Un courrier de la Communauté de Communes du Pays de Gex demande si la commune de Farges est intéressée pour faire une demande en 2015 à l'Etablissement Public Foncier. une réponse négative sera faite.
- Le PLU de Farges devrait être voté par la Communauté de Communes du Pays de Gex, fin novembre ou fin décembre 2014.
- Le Maire informe que la demande de subvention du Comité des Fêtes ne pourra être acceptée en 2014, car le paiement des subventions nécessite la transmission des documents de l'installation de l'association. Cette demande sera étudiée sur le budget 2015.
- Monsieur REY fait part de l'inquiétude des riverains de la rue du Quart d'Avo. En effet, depuis 2 ou 3 semaines des impuretés dans les trois fontaines de cette rue sont apparues. Il demande des analyses pour la pureté de l'eau. Il est émis des hypothèses que la météo de ces derniers mois a peut-être favorisé le développement de bactéries. Dans l'urgence des plaques "Eau non potable" seront posées.

Séance levée à 21H20.

La secrétaire de séance,
Corinne EVRARD

